

06/09/2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Weedon, tenue devant public, à l'Hôtel de ville de Weedon, située au 520, 2^e Avenue, mardi, le 6 septembre 2022 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Madame la mairesse suppléante : Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Olivier Paiement
Daniel Groleau
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Le maire, monsieur Eugène Gagné est absent.

Assiste également à la séance, madame Marie-Claude Cloutier, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante, Maylis Toulouse, ouvre la séance à 19 h 37 et présente l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022
4. Intervention du public (*tout sujet d'intérêt municipal*)
5. Acceptation des salaires et des comptes
6. Dépôt de la correspondance du mois d'août 2022
7. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 31 août 2022
8. Administration
 - 8.1 Service juridique pour l'année 2023
 - 8.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 036 500 \$ qui sera réalisé le 13 septembre 2022
 - 8.3 Adjudication – soumission pour l'émission de billets – règlement n°2005-007 et n°2009-008
 - 8.4 Fonds réservés – cuisine Centre communautaire
 - 8.5 Modification de la date de la séance prévue en octobre
9. Sécurité publique
 - 9.1 Nomination d'un nouveau représentant à la *Régie incendie des Rivières*
10. Travaux publics
 - 10.1 Pavage – rue de la Carrière
 - 10.2 Embauche d'un journalier-opérateur – Érick Alain
11. Urbanisme et développement
 - 11.1 Demande de dérogation mineure – lotissement du lot n°3 471 147
12. Loisirs et culture
 - 12.1 Nomination d'un nouveau représentant à la *Corporation sports loisirs Weedon*
13. Divers et affaires nouvelles
14. Informations des membres du Conseil
15. Périodes de questions (*exclusivement aux sujets à l'ordre du jour*)
16. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-132

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-133

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. INTERVENTION DU PUBLIC (tout sujet d'intérêt municipal)

- Un citoyen demande la raison pour laquelle il a fallu débroussailler si large (coupe d'arbres) pour l'implantation des poteaux qui desserviront en électricité la rue des Pionniers.
- On demande de couper les branches sur le chemin du Lac-Louise.
- Question sur le fonctionnement pour l'avis d'inondation.
- Demande d'information sur les fournisseurs d'Internet haute vitesse dans la municipalité.

5. ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2021-106 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-134

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de **947 075,98 \$** et est détaillée comme suit :

Opérations courantes payées	60 100,44 \$
Opérations courantes à payer :	<u>723 951,51 \$</u>
Sous total	784 050,95 \$
Salaires payés :	<u>163 025,03 \$</u>
Grand total :	947 075,98 \$

Que le rapport soit classé sous le numéro 08-2022 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.

Aucune information spécifique n'est à noter.

Par conséquent, la mairesse suppléante, madame Maylis Toulouse, fait le dépôt des correspondances du mois d'août 2022.

7. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 31 AOÛT 2022

Madame Marie-Claude Cloutier, greffière-trésorière, dépose les états des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date du 31 août 2022.

8. ADMINISTRATION

8.1 SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2023

2022-135

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le maire et la direction générale, ou tout autre représentant mandaté par la direction générale, à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

8.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 036 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Weedon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 036 500 \$ qui sera réalisé le 13 septembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-008	993 000 \$
2005-007	43 500 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2009-008, la Municipalité de Weedon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2022-136

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 13 septembre 2022 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par la mairesse suppléante, madame Maylis Toulouse et la greffière-trésorière, madame Marie-Claude Cloutier ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	87 000 \$	
2024.	91 400 \$	
2025.	95 700 \$	
2026.	100 600 \$	
2027.	105 600 \$	(à payer en 2027)
2027.	556 200 \$	(à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2009-008 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 septembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

ADOPTÉE

8.3 ADJUDICATION – SOUMISSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS – RÈGLEMENTS N°2009-008 ET N°2005-007

Date d'ouverture :	6 septembre 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 septembre 2022
Montant :	1 036 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 septembre 2022, au montant de 1 036 500 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

87 000 \$	4,50000%	2023
91 400 \$	4,50000%	2024
95 700 \$	4,50000%	2025
100 600 \$	4,50000%	2026
661 800 \$	4,60000%	2027

Prix : 98,49600

Coût réel : 4,98943%

2 - CD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

87 000 \$	5,07000%	2023
91 400 \$	5,07000%	2024
95 700 \$	5,07000%	2025
100 600 \$	5,07000%	2026
661 800 \$	5,07000%	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,07000%

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

87 000 \$	5,28000%	2023
91 400 \$	5,28000%	2024
95 700 \$	5,28000%	2025
100 600 \$	5,28000%	2026
661 800 \$	5,28000%	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,28000%

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE ;

2022-137

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Weedon accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 septembre 2022 au montant de 1 036 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2009-008 et 2005-007. Ces billets sont émis au prix de 98,49600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

8.4 FONDS RÉSERVÉS – CUISINE CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité a présenté un projet au *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)* afin de doter la cuisine du Centre communautaire de Weedon d'une hotte de cuisine commerciale et d'une unité de climatisation et qu'un montant de 25 000 \$ a été attribué à cette fin par le PNHA ;

ATTENDU QUE d'importants travaux sont prévus pour la mise aux normes du Centre communautaire et que l'installation des nouveaux équipements pour la cuisine devra se faire ultérieurement pour s'assurer du bon lieu de mise en place ;

EN CONSÉQUENCE ;

2022-138

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'aide financière, d'un montant de 25 000 \$, obtenue du PNHA pour la cuisine du Centre communautaire de Weedon soit transféré dans le *Fonds réservés – cuisine Centre communautaire* pour utilisation de ces sommes lors de la réalisation du projet, soit au budget de 2023.

ADOPTÉE

8.5 MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE PRÉVUE EN OCTOBRE

ATTENDU QUE conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil a établi le calendrier des séances ordinaires 2022 en adoptant la résolution n°2021-276 ;

ATTENDU QUE les élections provinciales sont prévues le 3 octobre 2022, date prévue de la séance ordinaire du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE ;

2022-139

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la date de la séance prévue pour le lundi 3 octobre 2022 est modifiée afin que la séance régulière soit tenue le mardi, 11 octobre 2022, à 19h30, à la salle du conseil ;

QU'un avis public mentionnant le changement de date de la séance soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la Loi.

ADOPTÉE

9. SECURITE PUBLIQUE

9.1 NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT A LA REGIE INCENDIE DES RIVIERES

2022-140

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE M. Denis Rondeau soit nommé représentant du conseil municipal de Weedon au sein du conseil d'administration de la *Régie incendie des Rivières* en remplacement de M. Daniel Groleau.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1 PAVAGE – RUE DE LA CARRIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit une aide financière du Programme d'aide à la voirie locale – projet particulier d'amélioration (PAVL – PPA) ;

ATTENDU QUE la rue de la Carrière, dans le secteur Saint-Gérard, a besoin d'un nouveau pavage et que ces travaux font partie des priorités de voirie dès que la Municipalité obtient les fonds suffisants ;

EN CONSÉQUENCE ;

2022-141

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le pavage de la rue de la Carrière soit confié à Pavage Estrie-Beauce pour les travaux mécanisés et que l'achat d'enrobé bitumineux soit effectué chez Pavage Centre-Sud du Québec, soumissionnaires retenus lors des appels d'offres relatifs (résolution n°2022-037 et n°2022-038) ;

QUE le montant alloué pour ces travaux est d'environ 102 042 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant alloué par le PAVL – PPA soit appliqué au paiement de ces travaux et que les fonds pour le solde soient pris à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

10.2 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER-OPÉRATEUR – ÉRICK ALAIN

ATTENDU QU' un poste de journalier-opérateur est à pourvoir ;

EN CONSÉQUENCE ;

2022-142

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise madame Marie-Claude Cloutier, directrice générale, à procéder à l'embauche de monsieur Érick Alain à titre de journalier-opérateur, à compter du 19 septembre 2022 ;

QUE le poste octroyé est de 40 heures par semaine (temps complet) et comporte une période de probation de 800 heures, tel que décrit dans l'entente jointe à la convention collective ;

QUE les dispositions de la convention collective s'appliquent pour l'employé ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Weedon et déposée au dossier personnel de l'employé.

ADOPTÉE

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOTISSEMENT DU LOT N° 3 471 147

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure, relativement au lotissement du lot n° 3 471 147, a été déposée et présentée au comité consultatif en urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE le lotissement prévoit un total de 6 lots et que la superficie minimale de chacun des lots, prévue au règlement, est de 4 000 mètres carrés ;

ATTENDU QUE l'un des nouveaux lots, soit le lot n° 6 529 493 serait de 3 833,8 mètres carrés et que ce lot respecte le frontage minimum requis ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE

2022-143

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure n°2022-07-0001, concernant la superficie de 3 833,8 mètres carrés pour le nouveau lot n° 6 529 493.

ADOPTÉE

12. LOISIR ET CULTURE

12.1 NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT À LA CORPORATION SPORTS LOISIRS WEEDON

2022-144

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE M. Olivier Paiement soit nommé représentant du conseil municipal de Weedon au sein de la Corporation sports loisirs Weedon en remplacement de M. Denis Rondeau.

ADOPTÉE

13. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

- On félicite les organisateurs et bénévoles de l'activité *Weedon en fête*.
- Bravo à l'équipe des travaux publics pour avoir réussi à compléter le défi des gros travaux.
- Bravo à l'équipe du Centre culturel pour la nouvelle programmation très attractive et pour le spectacle d'ouverture avec des artistes locaux.
- Rappel de l'obligation de s'arrêter aux passages pour piétons.
- Remerciements à l'équipe des parcs, spécialement pour les travaux de réaménagement au parc de la halte de St-Gérard ainsi qu'au parc de Fontainebleau.

- On mentionne que le souper paroissial aura lieu le 9 octobre au Centre communautaire de Weedon.

14. INFORMATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

15. PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusivement à l'ordre du jour)

- Des résidents du chemin Desjardins s'inquiètent à propos de la location touristique court terme et demandent un règlement à ce sujet. Ils demandent aussi que l'inspecteur se rende sur place pour voir les nouveaux bâtiments construits dans ce secteur.
- On s'informe sur la réglementation concernant les feux d'artifices.
- Concernant le lotissement sur le chemin Desjardins, on demande la raison pour laquelle il y aura 6 nouveaux terrains au lieu de 4.
- Commentaire concernant l'asphalte sur la rue de la Carrière.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-145

À 20 h 48, le conseiller Pierre Bergeron propose la fin de cette séance ordinaire.

La mairesse suppléante atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par elle de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Maylis Toulouse,
Mairesse suppléante

Marie-Claude Cloutier
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Marie-Claude Cloutier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Marie-Claude Cloutier, greffière-trésorière